

INTERVENTION DE M. CÁNDIDO CONDE-PUMPIDO, PROCUREUR GÉNÉRAL DU ROYAUME DE L'ESPAGNE, SUR LE DOCUMENT PRÉLIMINAIRE PRÉSENTÉ PAR LE COLLÈGE DES PROCUREURS GÉNÉRAUX DE BELGIQUE.

« OBJET ET MISSION DU FORUM CONSULTATIF DE PROCUREURS GÉNÉRAUX ET DE DIRECTEURS DES MINISTÈRES PUBLICS DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE »

La Haye, 16 décembre 2010

0



INTERVENTION DE M. CÁNDIDO CONDE-PUMPIDO, PROCUREUR GÉNÉRAL DU ROYAUME DE L'ESPAGNE, SUR LE DOCUMENT PRÉLIMINAIRE PRÉSENTÉ PAR LE COLLÈGE DES PROCUREURS GÉNÉRAUX DE BELGIQUE: «OBJET ET MISSION DU FORUM CONSULTATIF DE PROCUREURS GÉNÉRAUX ET DE DIRECTEURS DES MINISTÈRES PUBLICS DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE»

Cher Président du Collège des procureurs généraux de Belgique, Cher Président et membres du Collège d'Eurojust, Très distingués Procureurs généraux et Directeurs des ministères publics, Chers collègues et amis :

J'ai suivi avec le plus profond intérêt la présentation réalisée par mon bon ami M. Visart de Bocarmé, et c'est avec un grand plaisir que je constate que l'idée entretenue par un si grand nombre d'entre nous depuis si longtemps, est finalement définie et prête à commencer à donner des résultats.

Il y a sept mois à peine, nous nous sommes rencontrés à Madrid et nous avons débattu le document dont le but était d'établir les lignes directrices pour l'établissement de ce Forum, un Forum qui, sur la base de ce travail, apparaît maintenant en très bonne forme et prêt à entreprendre sa mission.

Sous cette perspective, je pense que le document préliminaire que nous a présenté le Collège belge des procureurs généraux est totalement en ligne avec



les idées exprimées au cours de la réunion de Madrid, et constitue un point de départ approprié pour le lancement des activités du Forum. Les objectifs proposés du Forum suivent ceux signalés à la réunion de Madrid qui, si vous me permettez de le rappeler, étaient les suivants :

- 1) Présenter une contribution commune au regard des menaces affectant la sécurité de l'UE, à inclure dans l'OCTA et autres rapports similaires.
- 2) Etre associé aux discussions dans les organismes internes du Conseil, avant l'adoption des priorités de l'UE, soit en fournissant des commentaires écrits soit en assistant aux réunions organisées à cet effet.
- 3) Promouvoir la discussion sur les difficultés communes dans la lutte contre des phénomènes de criminalité spécifique et l'élaboration de recommandations communes et de bonnes pratiques pour attaquer ces phénomènes lors de la mise en œuvre des priorités au niveau national, et
- 4) Participer dans l'évaluation de la mise en œuvre des priorités de l'UE dans la lutte contre la criminalité dans une phase ultérieure, lorsqu'une méthodologie aura été établie conformément à l'article 70 TFEU.

À mon avis, les principes de base restent les mêmes, ainsi que les solutions proposées : Il y a un besoin d'intégrer les activités du Forum dans un projet plus ample de Stratégie de sécurité intérieure, comme adopté sous la Présidence espagnole au début de cette année. Le nouveau cycle de politiques de l'UE pour le crime organisé et les délits internationaux graves, approuvé par le Conseil sous la Présidence belge, offre une excellente opportunité d'intégrer notre contribution, en remplissant ainsi l'un des principaux objectifs recherchés par l'établissement de ce Forum : faire entendre la voix du ministère public aux plus



hauts niveaux de l'Union européenne en ce qui concerne l'évaluation des menaces et la définition des priorités et des politiques.

En outre, il y a quelques années seulement, la Commission européenne a publié sa Communication « La stratégie de sécurité intérieure de l'UE en action : cinq étapes vers une Europe plus sûre », insistant une fois encore sur l'importance de renforcer « les politiques communes, la législation et la coopération pratique dans les domaines de la coopération policière et judiciaire » et mettant en avant « un programme commun à l'intention des États membres, du Parlement européen, de la Commission, du Conseil et des agences et autres, y compris la société civile et les autorités locales ». La grande criminalité et la criminalité organisée, le terrorisme et la cybercriminalité sont, en particulier, des domaines dans lesquels une action commune est nécessaire, ce qui démontre clairement que tous ceux qui occupent des postes au plus haut niveau au sein des Ministères publics et qui ont la responsabilité d'organiser des poursuites, ont un rôle à jouer.

Dans ce cadre, le document préliminaire qui nous a été soumis par M. Visart de Bocarmé définit très bien l'importance des différentes étapes envisagées dans le cycle des politiques de l'UE et le rôle à jouer par le Forum dans chacune d'entre elles.

Dans ce sens, il ne serait pas équitable de ne pas souligner le rôle d'Eurojust, car son aide va bien au-delà du simple support matériel pour les réunions —un support hautement apprécié et pour lequel j'aimerais encore exprimer ma gratitude au Collège -: il touche également le niveau institutionnel puisque, à mon avis, Eurojust doit devenir le point où l'information fournie par les



différents ministères publics doit être centralisée et structurée afin d'être envoyée sous forme de contributions écrites du Forum aux Rapports pertinents. De plus, Eurojust se trouve dans une position parfaite pour faire arriver l'opinion des Procureurs généraux et des Directeurs des ministères publics à l'attention du COSI, renforçant ainsi sa dimension judiciaire. Ceci exigera, sans aucun doute, des mécanismes pour assurer la relation entre le Forum et le Collège d'Eurojust, ainsi que de réaliser un suivi approprié des activités du Forum.

Par conséquent, comme nous l'avons souligné jusqu'à présent, une intégration adéquate du Forum dans la plus ample stratégie de sécurité intérieure est cruciale. Mais, en même temps, je pense que nous ne devons pas perdre de vue la valeur ajoutée que nous pouvons apporter en notre qualité de responsables des ministères publics dans toute l'UE et, en conséquence, nous devons laisser ouverte la possibilité d'aller au-delà de notre contribution à ce processus de sécurité intérieure, afin de devenir éventuellement une sorte de Conseil consultatif de ministères publics, dont pourraient bénéficier les Institutions de l'Union sous plusieurs aspects et dans plusieurs domaines rattachés au domaine de la criminalité. C'est pourquoi, outre les objectifs que j'ai mentionnés cidessus, et comme proposé par la Commission à la réunion de Madrid, la communication de Madrid suggérait que le Forum « pouvait contribuer avec son expérience sur les nouvelles initiatives législatives, en particulier, celles rattachées au principe de reconnaissance mutuelle dans les affaires criminelles, à une possible harmonisation des formes spécifiques de criminalité et à des développements postérieurs des articles 85 et 86 TFEU et, éventuellement, pouvait aussi participer activement dans l'« évaluation d'impact » lancée par la Commission européenne en vue de la préparation de nouvelles initiatives



législatives ». Bien que cette possibilité ne soit pas réglementée dans la documentation de travail actuel, elle peut néanmoins en être déduite —en particulier du point 3.3-. Je pense donc qu'il serait beaucoup mieux d'inclure une mention spécifique à ce sujet dans la version finale, soit en suivant la rédaction de la communication de Madrid, soit en la reformulant autrement.

Et, si vous me permettez d'insister sur ce point, j'aimerais souligner l'importance que ce plus large rôle de conseil de notre part pourrait avoir, en particulier dans des situations comme celle actuelle, sous une crise économique globale, où nous avons été témoins de situations dans lesquelles l'Union n'a pas disposé des outils légaux pour réagir contre certains scénarios (comme les attaques concertées contre l'euro réalisées par des agents économiques), potentiellement très nuisibles pour les structures de base de l'UE. De la même façon que des outils ont été conçus et développés pour réagir contre certains délits qui affectaient directement le fonctionnement solide des marchés, l'heure est peut-être arrivée pour nous, comme Procureurs généraux et Directeurs des ministères publics, de jouer un rôle pour aider à définir les façons de protéger les structures de l'Union sous une forme coordonnée, contre les attaques lancées contre les institutions communes et les intérêts communs. Il s'agit là d'une question qui mérite d'être sérieusement considérée de notre part.

Ceci dit, et pour revenir au document de réflexion préparé par le Collège des procureurs généraux de Belgique, que je soutiens totalement, permettez-moi de partager avec vous, sous un aspect plus pratique et concret, quelques réflexions sur certains détails qui peuvent être pris comme point de départ et être débattus ensuite au cours de la journée.



La communication définit le Forum comme une « structure informelle de dialogue ». Il s'agit là d'un point crucial si nous voulons éviter la création de nouvelles structures inutiles et couteuses qui viendraient s'ajouter à celles existantes. À Madrid, nous avons été clairs à ce sujet, en établissant que « le Forum doit être et rester une structure informelle. Il ne peut pas et il ne doit pas remplacer un Groupe de travail existant ni toute autre structure. Il ne doit pas constituer un nouveau réseau ou un groupe similaire. (...) Le Forum consultatif ne doit exiger aucun secrétariat et comporter aucun coût spécifique pour les États membres ».

Cependant, le Forum ne peut pas survivre sur la base exclusive de réunions des Procureurs généraux et des Directeurs des ministères publics, parce que les activités du Forum exigent un certain suivi et un travail préparatoire que l'on ne peut pas demander d'assumer à chaque nouvelle Présidence rotative. C'est pourquoi nous avons accordé à Madrid d'inviter les Procureurs généraux et les Directeurs des ministères publics à « nommer une personne de contact pour assurer que les procédures nécessaires seront établies au niveau national, pour l'exécution appropriée des objectifs du Forum consultatif ». Je crois fermement que c'est la meilleure façon marche à suivre et c'est pourquoi je vois certains risques d'erreur d'interprétation dans la phrase incluse dans la communication mentionnant que le responsable du ministère public « sera le seul point de contact avec le Forum » (point 2.1, deuxième paragraphe). Si vous partagez mon point de vue, nous devrions préciser clairement que cette phrase n'exclut pas la possibilité de nommer des personnes de contact sous la forme prévue par la communication de Madrid, en particulier en raison des conséquences importantes que cela peut apporter au regard des points 2.2 et 2.3, comme nous le verrons immédiatement.



En effet, les points 2.2 and 2.3 établissent que le Forum se réunira deux fois par an et que les représentants de la Tri-Présidence tiendront une réunion préparatoire. D'après mon expérience personnelle, et je pense que vous serez tous d'accord, il est aussi mauvais de se réunir trop souvent que de ne pas se réunir assez souvent. Nos agendas sont déjà très chargés et il m'est difficile d'imaginer que l'un quelconque d'entre nous puisse aisément ajouter deux réunions par an (quatre dans le cas de ceux d'entre nous appartenant à une Tri-Présidence) aux sommets internationaux déjà existants (tels que la Conférence Eurojustice, le Réseau des Procureurs généraux près les Cours de cassation, les Conférences IAP, le Sommet mondial, etc.). À mon avis, et en fonction des besoins dérivés du cycle des politiques de l'UE, il serait beaucoup plus faisable de réduire les réunions des Procureurs généraux et des Directeurs des ministères publics à une par an, et de laisser les réunions préparatoires –devant également être considérées comme activités du Forum, bien entendu – aux personnes de contact désignées dans chaque ministère public. Ceci serait un point à discuter et à décider plus tard aujourd'hui.

Pour conclure, et malgré les commentaires que j'ai effectués sur certains détails concrets, j'aimerais une fois encore manifester mon accord avec le document préliminaire qui nous a été présenté, remercier M. Visart de Bocarmé de son excellent travail, et offrir le soutien complet du Ministère public espagnol à cette initiative que, je l'espère, nous ferons tous en sorte de rendre immédiatement opérationnelle.

Ce ne sera pas une tâche facile, non seulement en raison des difficultés inhérentes à l'établissement d'un nouveau mécanisme, aussi officieux soit-il, mais aussi en raison de la nécessité de surmonter des obstacles qui, quelquefois,



sont simplement ancrés dans la nature humaine. Je ne peux trouver pour cela un meilleur support que les mots utilisés par Machiavel dans son chef d'œuvre *Le Prince* :

« Il faut rappeler qu'il n'est rien de plus difficile à prendre en main, rien de plus dangereux à diriger, ou de plus incertain à réussir que de s'engager dans un nouvel ordre des choses car le changement a pour ennemis ceux qui ont prospéré dans les conditions passées et a pour tièdes défenseurs tous ceux qui ne voient pas encore comme prospérer dans le nouvel ordre. Cette froideur provient en partie (...) de l'incrédulité des hommes qui ne croient pas volontiers dans les nouvelles choses avant de les avoir longuement expérimentées ».

Faisons donc de notre mieux pour prouver qu'il a tort et avançons ensemble dans le développement de ce nouveau mécanisme dont nous sommes tous témoins de sa naissance.

Merci beaucoup.